

INTERVENTION PROVINCIALE DANS LE FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS

Trois zones de secours

Dans le cadre de la configuration et de la mise en place des trois zones de secours de son territoire, la Province a souhaité s'investir dans la démarche en soutenant financièrement ces trois zones et en participant à leur conseil respectif, via la désignation d'un représentant provincial avec voix délibérative.

Concrètement, la Province de Namur intervient dans le financement des zones de secours Nage (Namur-Andenne-Gembloux-Éghezée), Dinaphi (arrondissement de Dinant-Philippeville) et Val de Sambre par l'octroi d'une dotation annuelle qui s'élevait en 2016 à 2 175 785 €.

Un dispatching, mais pas seulement...

La Province de Namur joue son rôle «fédérateur» en mutualisant les ressources et en accordant son soutien à la création d'un *dispatching* commun aux trois zones de secours par une contribution complémentaire à son intervention obligatoire. Ce complément s'élevait à 145 000 € en 2016.

La Province agit également dans les domaines de la prévention et de la formation.

Le rôle clé du Gouverneur

Tout ceci doit se réaliser en parfaite synergie avec le Gouverneur, autorité fédérale responsable de la coordination en matière de sécurité sur le territoire provincial namurois.